



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/41/973  
S/18528  
17 décembre 1986  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

UN LIBRARY

1986-12-17

1986-12-17

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante et unième session  
Points 42 et 146 de l'ordre du jour  
LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :  
MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE  
INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX  
ARRET RENDU PAR LA COUR INTERNATIONALE  
DE JUSTICE LE 27 JUIN 1986 DANS  
L'AFFAIRE DES ACTIVITES MILITAIRES  
ET PARAMILITAIRES AU NICARAGUA ET  
CONTRE CELUI-CI : NECESSITE D'UNE  
APPLICATION IMMEDIATE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante et unième année

Lettre datée du 12 décembre 1986, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte d'une déclaration du Gouvernement de la République populaire mongole publiée le 27 novembre 1986 et de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 42 et 146 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) G. NYAMDOO

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement de la République populaire mongole  
en date du 27 novembre 1986

Ces derniers temps, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique intensifie dangereusement la guerre non déclarée contre la République souveraine et indépendante du Nicaragua.

Le Gouvernement Reagan finance et arme massivement les contras ainsi que les régimes des pays limitrophes du Nicaragua qui suivent sa politique, il cherche à provoquer un conflit armé dans la région et à se servir de ce prétexte pour mener une intervention armée directe contre la République du Nicaragua dans le but de renverser son gouvernement légitime. Ces actions constituent une violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies, des résolutions du Conseil de sécurité concernant le Nicaragua et des décisions du Mouvement des pays non alignés ainsi que de la Cour internationale de Justice. Elles font peser une menace grave sur la paix internationale et la sécurité générale.

Le Gouvernement de la République populaire mongole et le peuple mongol tout entier condamnent résolument les actions agressives des Etats-Unis d'Amérique et exigent que ce pays mette fin immédiatement à la guerre non déclarée contre le Nicaragua. La République populaire mongole confirme son soutien des efforts constructifs du Gouvernement sandiniste pour ce qui est de relâcher la tension et de renforcer la paix en Amérique centrale. Elle appuie aussi les propositions du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui de Lima visant à trouver une solution pacifique à ces problèmes urgents de la région.

Le Gouvernement de la République populaire mongole exprime sa ferme solidarité avec le peuple du Nicaragua dans sa juste lutte pour la défense de ses réalisations révolutionnaires, de son indépendance et de la souveraineté du pays contre les atteintes de l'impérialisme américain et de ses complices. Il demande à tous les Etats et à l'Organisation des Nations Unies de prendre des mesures efficaces pour prévenir l'intervention directe des Etats-Unis au Nicaragua, éliminer un foyer de tension extrêmement dangereux en Amérique centrale et dans les Caraïbes et garantir le droit des peuples de la région à un développement libre et pacifique.

-----